



Radiation assurances

Par jb2b7a

bonjour à toutes et tous

mon fils s'est fait radié de son assurance (cmb)... parce qu'il n'a pas fourni la carte grise de sa nouvelle voiture (! ... du n'importe quoi, je vous l'accorde).

Une précision : pas d'accident, pas de problèmes de paiement.

Il a pris contact avec une nouvelle assurance (groupama) qui refuse de l'assurer tant que son ancienne assurance ne lui a fait pas fait un certificat de radiation avec la cause de la radiation.

le CMB lui certifie que ce certificat a été posté lundi dernier.

A ce jour, c'est-à-dire, une semaine +1 jour .. toujours rien au courrier

Conséquence : il roule .. sans assurance

Les assurances ne sont-elles pas tenues de respecter un délai pour l'envoi de ce papier ? Mon fils peut-il exiger qu'une copie lui soit envoyée par mail ?

D'avance, merci pour votre aide